



4ÈMES ASSISES SPORT ET TERRITOIRES RURAUX

RASSEMBLEMENT NATIONAL AUTOUR DE LA QUESTION DU SPORT
DANS LES TERRITOIRES RURAUX

13 - 14 OCTOBRE 2017 / IADT



Laurent RIEUTORT

Géographe, Directeur de l'ADT



Yves LEYCURAS

Président de Sports MAC



Geneviève SECHAUD

CDOS 63



Frédérique GOMEZ

Commissaire de Massif Central



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

La France, comme la planète Terre en général, s'urbanise, se métropolise, même. Parallèlement, les « arrières pays » se désertifient, se désocialisent, se déshumanisent.

Nous, animateurs du Sport en « milieu rural » avons pensé, que nous avons un rôle à jouer. D'où les premières Assises **SPORT ET RURALITE**, en 2010 à Mende, en Lozère ! Puis les deuxièmes, toujours à Mende en 2012 et les 3èmes à Laguiole (Aveyron) en 2015.

Les deux premières furent des moments d'analyse et de réflexions s'appuyant sur la dimension humaine (socialisation), et territoriale (organisation, gestion). Le constat est fait qu'il n'y a pas, qu'il ne doit pas y avoir d'opposition ville/campagne mais bien au contraire une forte complémentarité.

Dans ses équipements, le milieu rural ne doit pas « singer » le milieu urbain mais jouer la carte de la mutualisation pour éviter les investissements démesurés.

Parallèlement les territoires ruraux ne doivent pas être simplement la « cour de récréation » des urbains à travers des « évènements » sans réelles retombées économiques et sociales. Dans un contexte de développement de la démarche, les 3èmes Assises à Laguiole, nous ont amenés à prendre certaines résolutions, définir des orientations et des engagements : La spécificité des territoires doit nous amener à développer plus particulièrement certaines activités sportives (les sports de pleine nature) sans pour autant oublier les pratiques dites « classiques ». Ce développement doit se faire au profit de tous (ruraux et urbains).

Dans tous les cas de figure, les « animateurs locaux » du mouvement sportif doivent revendiquer leur intégration à la gouvernance de toutes les actions s'appuyant sur le « sport en général » et « les résidents permanents » pour avoir accès à un maximum de pratiques, spécifiques ou non.

Cette « résolution de Laguiole » nous a amenés, pour ces 4èmes Assises à définir un travail en atelier qui se voudra être source de propositions concrètes pour un programme d'actions à mettre en œuvre.

D'où 2 titres : **Sport et collectivités territoriales rurales, Sport et accès aux pratiques pour tous.**
Le 3ème atelier se veut délibérément ouvert à une approche globale, urbaine ou rurale : **Sport, santé et cohésion sociale.**

Un « sportif » à la ville ou à la campagne est un « sportif » !

Yves LEYCURAS
Président de Sports MAC



Nos assises ne seront pas simplement des échanges d'informations si riches soient elles, mais elles ont l'ambition de contribuer à changer notre regard sur les territoires ruraux et leurs habitants, de mieux les comprendre, afin de prendre des mesures qui contribuent à l'égalité des territoires et de leurs habitants en matière d'activités physiques sportives et artistiques (APSA). Les campagnes ne sont pas que des terrains de jeux pour les urbains mais des lieux de vie pour des populations qui souhaitent un développement harmonieux pour elles et leurs familles. Avec ces assises nous posons à travers le sport et la pratique nécessaire des activités physiques, les bases qui permettront, à travers les particularités de la vie en secteur rural, d'assurer l'accès et le développement harmonieux de la vie physique des habitants, jeunes et moins jeunes.

Notre analyse portera sur la place des populations rurales dans une nouvelle organisation des institutions, avec des modèles économiques disruptifs, une prise de conscience de l'importance des pratiques sportives en pleine évolution, dans un contexte social marqué par une inquiétude sur le devenir de notre société et l'affirmation du phénomène métropolitain.

La place importante des milieux naturels, agricoles et de la forêt, conduit la société à assurer la protection des paysages, la sauvegarde de la biodiversité et des aménités qui caractérisent les territoires ruraux. L'équilibre des territoires ruraux implique l'amélioration des conditions de vie en maintenant la présence des services publics, et en développant les services au public. Le développement harmonieux et l'avenir des territoires ruraux sont en liaison avec les nouvelles formes de solidarités rurales et de systèmes de péréquations que proposent les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la nouvelle Loi Montagne. La gouvernance renouvelée de nos territoires ruraux (loi NOTRe) va s'appuyer sur le bloc communal qui est la brique de base de la stratégie territoriale partagée tout en respectant les défis du STRADDET à l'échelle régionale.

Par exemple, la pratique des activités physiques sportives et de loisirs et d'un tourisme rural incluant l'agro-tourisme ne peuvent se réaliser que s'il y a une volonté politique à tous les niveaux, portée par l'ensemble des acteurs.

La citoyenneté, moteur du monde associatif et coopératif, s'organise en liaison avec les Conseils de développement et l'intercommunalité, mais encore faut-il que ces derniers soient créés sur l'ensemble du territoire comme la loi le stipule. Nos capacités d'innovation et d'adaptation dans un cadre de mondialisation et d'une évolution rapide des technologies doivent se nourrir des valeurs sociales qui perdurent dans le monde rural et que nous retrouvons dans le code du sportif. Les travaux qui seront menés dans le cadre de nos Assises nous permettront, je n'en doute pas, d'apporter un éclairage nouveau sur la place des APSA dans notre société et tout particulièrement dans nos territoires ruraux.

Nous allons débiter nos trois groupes de travail, dont les analyses et la production seront facilitées, plus aisées et plus lisibles, grâce au travail de Monsieur Morgan Ombret, notre stagiaire, et à la présentation cartographique des données sur les équipements sportifs et leur répartition.

Frédérique GOMEZ

Commissaire de Massif Central



Un des enjeux majeur pour le Massif central est la reconquête démographique.

Le Massif central est une moyenne montagne habitée, qui ne perd pas d'habitants. Cependant, la vigilance est de mise d'autant que nous attirons surtout des personnes à la retraite.

Aussi, la convention de massif, convention inter-régionale et partenariale, a prévu l'accompagnement des stratégies des territoires quant à leurs politiques d'accueil des populations ainsi que, sujet totalement lié quand on parle d'attractivité, la structuration de pôles de pleine nature pour permettre de valoriser au mieux nos territoires.

En effet, dans un contexte où la métropolisation s'accélère, où la diffusion du modèle urbain est prééminente, le sport et notamment les sports de pleine nature représentent une opportunité pour susciter une forme d'attractivité territoriale.

Pour nos territoires de moyennes montagnes qui ont vu leur attractivité décroître avec la fin des cycles économiques agricoles ou industriels, attirer des entreprises, des familles (voire des touristes) passe par le développement de services.

Quand on parle de services, on pense aux services publics, aux commerces, aux services de santé. Mais le choix résidentiel prend en compte d'autres services, la culture et le sport notamment. Le développement d'un territoire, son attractivité, ne sont pas seulement une affaire économique, ils sont aussi liés aux dynamiques culturelles et sociales.

Le sport en milieu rural renvoie à plusieurs enjeux :

- *qualité de vie (jeune couple, famille) ;*
- *le sport a un rôle dans l'éducation, l'insertion, la cohésion, l'intégration, défis qui ne sont pas que des enjeux de politique urbaine ;*
- *il contribue aussi à forger de nouvelles identités (et c'est ce qu'on cherche sur le Massif central) et notoriétés territoriales (Massif central et trail, randonnées, VTT) ;*
- *c'est un vecteur de développement durable et d'aménagement des territoires (sports de pleine nature) surtout quand le sport à une faible empreinte environnementale.*

Bien sûr des questions se posent : quelles offres proposer, et à qui ? Quelles infrastructures pour favoriser le maillage du territoire et garantir l'accès de tous aux activités sportives ?

C'est l'objectif de ces assises : considérant l'importance du sport en moyenne montagne pour l'attractivité du territoire, ce séminaire doit permettre d'identifier et prioriser les enjeux, les problématiques de façon à pouvoir mener par la suite, et comme prévu dans la convention de massif, une prospective sur l'égalité d'accès aux pratiques sportives dans le Massif.

La commande étant faite, je vous souhaite de bons travaux.

SPORT ET COLLECTIVITÉS

Un premier atelier intitulé Sport et collectivités territoriales rurales traitera de nouvelles recompositions géographiques et leur impact sur le sport dans le Massif Central. Il parlera également de la place de la ruralité dans l'ère de la métropolisation. Ainsi, Comment faire et organiser les pratiques sportives au sein du territoire. La question de la gouvernance est ici centrale et l'enjeu majeur de cet atelier.

RESTITUTION
ET DISCUSSION



RAPPORTEUR : **François FALGON**
Coordinateur inter Régional
CDOS 43



QUELQUES MOTS...



Olivier BESSY

Professeur des Universités, Sociologie - Aménagement
Responsable du Master Loisirs et Tourisme Durable
Université de Pau et des Pays de l'Adour



Paul-André TRAMIER

Administrateur du CNOSF depuis 2009
Président d'Honneur
de la Fédération Française
de Badminton.



Marc SANCHEZ

Président de l'ANDES
(Association Nationale des Elus en charge du sport)
Maire de Lavelanet; Conseiller Départemental de l'Ariège



QR code pointant vers l'ensemble
des vidéos des assises

RAPPORTEUR : **François FALGON**

Coordinateur inter Régional
CDOS 43



SPORT ET COLLECTIVITÉS

LE MOUVEMENT SPORTIF DOIT AVOIR SA PLACE DANS L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES

1. Le sport est un bien public qui doit s'adresser à tous les publics

Le sport répond aux attentes des citoyens. C'est un créateur de lien social et de « vivre ensemble ». Au sens économique du terme, c'est un « bien » dont la valeur augmente par sa diffusion géographique et par les pratiques de l'ensemble de la population.

Les besoins à satisfaire sont de plus en plus nombreux et des inégalités persistent dans les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou intermédiaires. Ces disparités doivent être comblées. La pratique pour tous doit contribuer au développement des territoires car si on estime qu'il y a 16 millions de licenciés en France, il faut aussi compter avec 36 millions de pratiquants, y compris d'activités de plein-air qui sont présentes de façon diffuse dans les territoires.

Le développement sportif repose sur un trépied avec :

- L'État comme garant, organisateur, initiateur de ce service, de ce « bien commun » ;*
- Les collectivités territoriales qui mettent à disposition des installations et aident les clubs ;*
- Le mouvement sportif comme acteur opérationnel.*

Mais ce trépied est bancal si ces acteurs ne collaborent pas entre eux. Pour aller vers une plus grande coopération dans le développement territorial du sport, il est essentiel d'engager une réflexion quant à l'aménagement du territoire reposant sur une bonne connaissance des espaces de vie mais aussi des enjeux fédéraux. Les diagnostics de territoire – encore trop souvent absents pour le moment – co-construits avec les trois acteurs qui sont parties prenantes permettraient d'aboutir à un schéma de développement du sport. De même pour aller vers l'animation du territoire par les activités sportives, il faut prendre en compte les contraintes locales et les stratégies de développement. Une nouvelle vision territoriale apparaît dans les fédérations. Des partenariats se dessinent et permettent de s'adapter et d'évoluer.

2. Le sport au service des collectivités territoriales.

Nous sommes dans une période de transition sociétale, sportive et touristique et les territoires ruraux sont particulièrement impactés et hétérogènes. Compte tenu des évolutions territoriales et des projets locaux, on voit bien le rôle du sport dans le développement rural mais aussi l'intérêt de travailler sur des complémentarités urbain/rural.

Concrètement, comment les sports de nature peuvent-ils contribuer plus vigoureusement au développement des territoires ruraux ? Ces derniers doivent partir de leurs ressources spécifiques afin de créer de l'activité et d'en tirer parti pour construire un projet de territoire incluant le tourisme car il peut jouer un rôle d'intercesseur. Il faut donner aux espaces ruraux les valeurs de l'économie territoriale : valorisation des ressources, tourisme, pratiques diffuses des habitants ou visiteurs...

Les besoins des territoires ruraux sont nombreux et évolutifs (exemple des piscines) mais au-delà des équipements, la problématique de l'accès et des mobilités est centrale. Il faut donc réfléchir à de nouvelles méthodes et à des mutualisations dans le cadre d'une politique territoriale mise en place de concert entre les différents acteurs. Certes, la question des budgets est un défi mais lorsque la volonté des élus est présente, on peut répondre à la demande et aux activités qui se pratiquent sur le territoire. Les élus doivent faire des choix et par exemple encourager les sports de nature qui peuvent créer des synergies, des « paniers de services » sur le plan de développement touristique et de l'attractivité. Il faut également innover pour animer le territoire, pour adapter la gouvernance, et, justement, le sport peut constituer un vecteur de transversalité, de partage de compétences, d'intégration. Les élus du territoire doivent faire de la politique au sens noble du terme : améliorer et faciliter la vie de tous, organiser la pratique sportive, aménager l'espace, tout en favorisant l'évènementiel qui a un fort impact sur l'économie du territoire même si l'on aurait besoin de davantage d'évaluations de la part du mouvement sportif. Les collectivités doivent prendre conscience du rôle et de la transversalité du sport.

3. Quelle gouvernance pour le sport autour du trépied ?

Il s'agit de créer des arènes de discussion, des lieux communs pour un diagnostic, puis pour construire une stratégie et des actions. Dans chaque région, les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) peuvent être des espaces d'échange. Dans chaque intercommunalité, les Conseils de développement peuvent aussi jouer un rôle. La concertation locale est nécessaire avant de monter d'échelon géographique et institutionnel. Une gouvernance partagée est à mettre en place. Mouvement sportif et collectivités peuvent parler d'une même voix pour contribuer à des actions positives sur le territoire, pour innover sur de nouveaux moyens de financement pour maintenir et développer les activités physiques. Les JO peuvent apporter ce ciment, à condition que ce soit l'ensemble des territoires français qui en bénéficient avant, pendant et après. L'état doit impulser cette dynamique mais le mouvement sportif et les élus sont sur le point de concrétiser une nouvelle stratégie de développement. Le mouvement sportif a toute sa place dans ce processus, à condition d'avoir une approche territoriale en lien avec les collectivités et notamment les intercommunalités.

SPORT ET ACCÈS AUX PRATIQUES

Un second atelier est consacré aux mobilités et à l'accessibilité du sport dans les milieux ruraux et particulièrement ici dans le Massif Central. Il se nomme Sport, mobilité et accessibilité. Ici la question centrale est comment faciliter l'accès de tous aux pratiques sportives. Ces problématiques de déplacements et d'accès sont très actuelles dans une société toujours plus mobile.

RESTITUTION
ET DISCUSSION



Brigitte LINDER

Présidente du CDOS Haute-Garonne

Michel MARCOUL

CDOS 81

Marie-Cécile CLUZEL-SABATIE

CDOS 81

Jean-Yves BECHLER

*Directeur du Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise (SMTC)*

Xavier COTTEL

*Agent de développement
Comité Départemental Handisport de l'Aveyron*



QUELQUES MOTS...



Jean-Yves BECHLER

*Directeur du Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise (SMTC)*



QR code pointant vers l'ensemble
des vidéos des assises

RAPPORTEUR : **Marie-Cécile CLUZEL**
CDOS 81



1. Les questions d'accès et de mobilité

D'après Jean Yves BECHLER, pour permettre l'accès de tous aux lieux de pratique, aux équipements sportifs dans les territoires ruraux, on peut s'appuyer sur ce qui est mis en place dans l'agglomération de Clermont, et qui est né de deux questions :

- *Comment aller de l'accès aux équipements à l'accès aux pratiques ?*
- *Comment favoriser l'accessibilité pour tous ?*

Rappelons que seulement 18% des équipements sont desservis ; c'est peu et ce chiffre ira en décroissant ; les transports en commun ont des coûts de plus en plus élevés et les moyens financiers diminuent. Les transports à la demande (TAD) ont aussi un coût. La diversité des pratiques est grande : la faible densité des équipements rend l'accès plus long et la facturation se fait au km.

Il convient donc de penser à de nouveaux systèmes, surtout en milieu rural :

- *Le covoiturage se pratique, surtout pour se rendre à son travail ; une startup avait lancé l'application « zouzoucar » en créant un réseau social de gens qui se connaissent, mais elle a cessé de fonctionner ; d'autres se développent quand même sur ce modèle.*
- *L'auto-partage, même si plus de gens sont prêts à partager leur voiture que d'autres à y monter. Il resterait à trouver les raisons de ces réticences.*

Ces deux propositions permettraient le développement de pratiques libres, aux heures où les équipements sont disponibles (un transporteur classique souhaite « reconcentrer » ses clients). Peut-on imaginer en espace rural une tarification solidaire (telle qu'elle a été instaurée sur Clermont) ?

Il ressort des échanges qui ont suivi cette intervention :

- *que le covoiturage se pratique facilement pour les adultes et les trajets vers le travail ;*
- *que les ramassages organisés par les clubs reviennent chers à ceux-ci. Certaines collectivités en organisent cependant pour rendre accessible à tous les enfants d'un bassin de vie l'utilisation de la piscine (même si la piscine est celle de la ville voisine ou même si des enfants d'une commune voisine peuvent bénéficier de celle du bourg porteur du projet).*

La participation des bénévoles est également nécessaire pour les accompagnements hors des services du transport à la demande.

Ne pourrait-on pas aller vers nos Conseils Départementaux pour négocier non pas un allongement du temps de travail des transports à la demande, mais une demande de reconnaissance, de revalorisation du travail des bénévoles ?

Un autre système est mis en place en Bretagne qui part de l'agenda d'un club (par exemple) pour construire une proposition de ramassage adaptée et modulable, ceci avec l'aide du Conseil Départemental, du CDOS et de partenaires privés).

Les questions d'assurances peuvent être un frein à la pratique du covoiturage ou des regroupements d'enfants dans une voiture particulière. N'est-il pas nécessaire d'attirer l'attention des fédérations sur cette situation ? Que couvre exactement la licence ? Qui peut faire quoi ?

Des sites sont aussi à protéger car ils ne sont pas adaptés pour recevoir des pratiquants en grand nombre. Comment aider les gens pour une activité non organisée ? Des actions sont en cours en Aveyron (Xavier COTTEL).

2. L'enjeu de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Un label Tourisme et Handicap est attribué à certaines structures ou lieux pouvant proposer une activité sportive à des personnes en situation de handicap, mais les critères sont très stricts et ne correspondent pas toujours aux besoins de la majorité des pratiquants possibles. Le comité handisport de l'Aveyron travaille donc à faire connaître les sites qui souhaitent accueillir des personnes handicapées. En relation avec le comité départemental de Tourisme, les techniciens visitent le site « candidat » et le présentent sur un lien du site. Chacun peut ainsi venir en toute connaissance de cause (personnes handicapées - personnes âgées ou maman avec des poussettes). Les « techniciens handisports » peuvent aider à compléter les équipements, de même que les pratiquants handisports. Les offices de tourisme aveyronnais soutiennent ce projet.

De même, des comités départementaux souhaitant travailler avec des personnes en situation de handicap ont acquis des matériels adaptés qui sont inutilisés ; un travail est mis en place avec eux pour former les éducateurs de ces clubs afin de rendre la pratique possible aux handisports. Un travail est fait aussi en Lozère qui part de l'identification du besoin réel pour acheter les équipements adaptés et permettre la pratique avec, si possible, des personnes valides.

Pensons aussi à aider à la pratique des jeunes dont les parents sont en situation de handicap.

Enfin, la question se pose de l'accessibilité à la pratique pour les seniors. En Aveyron encore, un technicien du badminton se rend auprès des personnes isolées pour leur amener l'activité ; nous rejoignons Sport Santé.

3. Le défi de la co-construction pour amener le sport dans les territoires ruraux

Brigitte LINDER (CDOS 31) confirme tout ce qui vient d'être abordé, et accentue sur le fait que le mouvement sportif doit travailler encore davantage pour co-construire avec les collectivités territoriales. Elle décrit ensuite le projet Mobil' Sport qui fonctionne aujourd'hui dans quelques départements (dont l'Ardèche) et pour lequel des initiatives existent. Il s'agit d'un véhicule doté de différents matériels sportifs, conduit par un éducateur sportif multisports, et qui va, à la demande des maires des territoires ruraux, proposer de l'activité sportive aux seniors, aux scolaires, aux femmes, aux jeunes, aux enfants, aux personnes handicapées...

Certaines mairies mettent à la disposition des personnes âgées des salles des fêtes pour pratiquer (par exemple de la gym douce...) mais on constate que ces pratiques échappent au mouvement sportif au profit du privé. Il conviendrait d'investir les Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC) qui constituent des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de conseils destinés aux personnes âgées et à leur famille.

SPORT, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE POUR TOUS

Le troisième atelier se nomme Sport, santé et cohésion sociale : Où comment le sport est un élément important de sociabilité et de mieux vivre ensemble, notamment dans les territoires ruraux ? Et comment le milieu associatif et sportif parvient à dynamiser un territoire et à lutter contre certaines inégalités. De plus Il s'agit également, ici de voir les liens entre la pratique du sport et la santé à l'échelle du Massif Central. En d'autres termes également comment favoriser l'offre sport santé ? Mais aussi comment lutter contre la désertification médicale que subit le territoire ? Et quel peut être la place du sport dans ce domaine ?

RESTITUTION
ET DISCUSSION



Jean-Pierre Vaggiani
Président du CDOS 43



QUELQUES MOTS...



Martine DUCLOS

*Chef de service médecine du sport au CHU de Clermont-Ferrand
Membre de la commission mixte CNOSF/SFMES
Conseillère scientifique pour le ministère chargé du Sport
au sein du pôle ressources national santé bien être (PRN2SBE)*



QR code pointant vers l'ensemble
des vidéos des assises

SPORT, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE
POUR TOUS

RAPPORTEUR : **Jean-Pierre Vaggiani**
Président du CDOS 43



Les deux ateliers ont plus réfléchi sur le sport-santé que sur la cohésion sociale. C'est peut-être une faiblesse mais corrigée par le fait que les réflexions suivantes concourent en grande partie à plus de cohésion sociale.

- *Le mouvement sportif doit aider à améliorer la situation des malades certes mais surtout à intervenir en amont pour prévenir. En effet la première cause de mortalité est l'inactivité physique (5,3 millions de décès par an dans le monde contre 5,1 millions pour le tabagisme). L'activité physique, une nourriture saine (plutôt présente en milieu rural) et l'absence de tabac et de drogues conduisent à une baisse de 80% de malades ;*
- *Le point essentiel qui est ressorti, c'est la nécessité de DONNER ENVIE, de procurer du plaisir. Cela peut passer par le jeu, adapté bien entendu au public concerné, par les « découvertes » autres que le sport concerné (exemple : découverte de la nature en randonnée) ;*
- *En corollaire, bien identifier ce qui fait fuir (exemple : compétition pour ceux qui font du sport plaisir) et bien entendu proposer autre chose ;*
- *Chercher à s'organiser en tenant compte des contraintes mais aussi du potentiel local. La réflexion doit porter sur le bassin de vie, l'existence d'autres disciplines, la possibilité de groupements d'employeurs voire la pluridisciplinarité ;*
- *Au-delà, chercher la coordination maximale sur un territoire donné en associant au mieux tous les secteurs pouvant être concernés (collectivités locales, entreprises, monde de la santé, autres disciplines sportives évidemment, etc ...) ;*
- *Mieux associer les bénévoles aux professionnels. Ces derniers doivent être compétents dans leur discipline mais doivent développer leurs capacités à aller au-delà dans la gestion de groupes, la connaissance d'autres disciplines, même de façon superficielle, etc... Ces derniers éléments doivent leur permettre de varier les approches de leur métier de base ;*
- *Tout ce qui précède conduira vraisemblablement à la nécessité d'avoir des moyens financiers supplémentaires. La redynamisation précédente (espérée) doit conduire à plus de licenciés, donc plus de moyens. De plus le monde rural doit faire valoir ses aménités locales. En effet, notre oxygène, notre eau pure, notre nature agréable à parcourir, recherchés par tous les citoyens français voire européens doivent bénéficier d'une solidarité nationale et européenne. Cette demande doit devenir une exigence.*

En conclusion, le sport voire la simple activité physique, constituent des leviers indispensables à l'amélioration de la santé tant en prévention qu'en appui à la guérison. Par leurs capacités à donner de l'envie et du plaisir, ils contribuent au rapprochement des individus, à leur épanouissement partagé et donc naturellement à plus de cohésion sociale.

PRATIQUES, PROMOTION ET ACCESSIBILITE DU SPORT DANS LE MASSIF CENTRAL

MÉMOIRE DE STAGE - MASTER 1 DTNR

« Lorsque en avril 2017, la proposition m'a été faite de pouvoir effectuer mon stage au sein de l'association Sports Massif Central (Sports MAC) une association qui aide au développement du sport dans le Massif central, je n'ai pas hésité à accepter. En effet, j'avais l'occasion de pouvoir mêler deux de mes passions le sport et la géographie. »

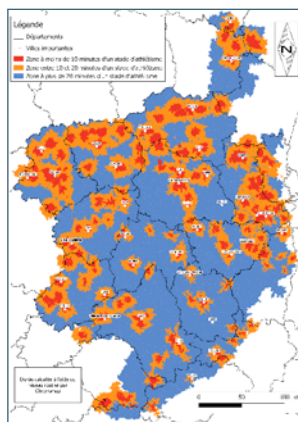
QUELQUES MOTS...



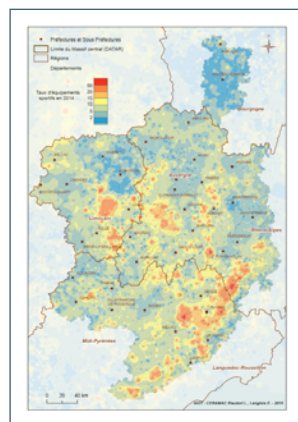
Morgan Ombret
Etudiant, IADT



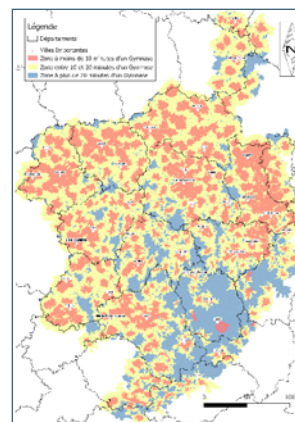
QR code pointant vers l'ensemble
des vidéos des assises



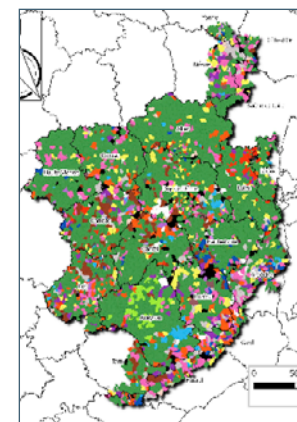
CARTE
Athlétisme et accessibilité
dans le Massif central



CARTE
Taux d'équipements sportifs



CARTE
Accessibilité et gymnase
dans le Massif central



CARTE
Sport le plus pratiqué
dans les communes du Massif central

INTERVENTIONS



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

Marc SANCHEZ

Président de l'ANDES

(Association Nationale des Elus en charge du sport)
Maire de Lavelanet, Conseiller Départemental de l'Ariège



En quelques mots, je souhaite remercier toute l'équipe de Sports-Mac pour son invitation et pour le grand intérêt de ces Assises, qui nous sont particulièrement utiles à l'ANDES comme à chaque édition où nous répondons présent... Ce ne sont certainement pas les dernières tant les perspectives ouvertes par la thématique « Sports et Territoires Ruraux » sont importantes. Le sport est un élément clé dans la vie de notre société et de nos territoires : il est un véritable « service public » qui doit profiter à l'ensemble de nos concitoyens, quel que soit leurs lieux de résidence ou de villégiature.

Les espaces ruraux et de montagne se caractérisent par des spécificités, en lien notamment avec la faible densité démographique, l'accessibilité aux équipements sportifs ou bien encore avec la prédominance des activités de pleine nature, dont il est important de tenir compte dans nos politiques territoriales. Plus généralement, le monde sportif et les collectivités territoriales connaissent aujourd'hui des fortes mutations face auxquelles il faut s'adapter.

Par ailleurs, et alors que les collectivités sont des financeurs déterminants pour de nombreux équipements sportifs (nouveaux ou rénovés) ainsi que pour des services associés, nos budgets sont de plus en plus contraints, avec des marges de manœuvre évidemment plus limitées dans les petites communes rurales. Face à cette évolution et alors que les JO de 2024 se dessinent à l'horizon, nous devons considérer le sport comme une « cause nationale » et non pas comme une variable d'ajustement ! Nous devons préserver un équilibre des territoires, ce qui signifie que nous devons jouer sur les complémentarités dans la localisation des équipements, mais aussi travailler à améliorer les services, et notamment faciliter les déplacements dans l'espace peu dense. Nous devons aussi reconnaître et soutenir les associations locales, préserver le bénévolat si important en campagne. D'autre part, les pratiques sportives évoluent rapidement avec une diffusion de celles-ci et des événements dans chaque territoire... les enjeux du « sport pour tous » sont considérables et on ne peut que plaider pour la valorisation de ses différentes dimensions et « services » – lien social, santé et qualité de vie, éducation, valorisation de l'environnement, économie et emplois, stratégie d'accueil et d'attractivité des territoires... – même si cela suppose de décloisonner et de dépasser les considérations sectorielles, y compris entre les différents ministères qui sont concernés !

Enfin, les élus de l'ANDES considèrent que l'on ne peut plus agir seul, que le domaine du sport ne peut pas être la chasse gardée de tel ou tel acteur. Etat, Collectivités, Mouvement sportif, nous devons travailler de concert et co-construire un nouveau système de valorisation des territoires ruraux et de montagne par le sport et pour toutes les pratiques. Il convient de réfléchir à un véritable « schéma de développement sportif » avec l'ensemble des acteurs et entre les différentes collectivités (Régions, département, communes et intercommunalités) qui se partagent cette compétence. Face à cet objectif ambitieux, les résultats de ces Assises permettront de tracer des perspectives et d'accompagner les collectivités territoriales dans leur réflexion pour agir plus vite et mieux au service de leurs concitoyens. C'est pour cela que l'ANDES est intégralement partenaire et « à l'écoute » de vos travaux.

Jean-Pierre BRENAS

Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes
Président du GIP IADT



ZONES RURALES : JOUER LA CARTE DU SPORT DE PLEINE NATURE

En zone rurale, la fracture sportive existe au même titre que la fracture médicale ou numérique. Beaucoup est fait par la Région en faveur du soutien à la réalisation d'équipements sportifs, d'aides aux clubs, de facilitation de la mobilité, mais le salut viendra à mon sens de la complémentarité ville-campagne.

Les zones rurales ne doivent pas perdre leur temps et leur énergie à gommer leurs défauts, mais elles doivent au contraire valoriser leurs qualités et ressources. La ruralité doit jouer à fond la carte du sport de pleine nature et de pleine santé. C'est une attente très forte de nos concitoyens: fuir la pollution urbaine et profiter des grands espaces et autres voies vertes. C'est aussi, le moyen de décrocher des fonds européens. Ainsi, est donnée aux élus locaux la possibilité de financer des infrastructures sportives qui profiteront aux jeunes et aux moins jeunes de nos campagnes.



QR code pointant vers l'ensemble
des vidéos des assises



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

Olivier BESSY
Professeur des Universités, Sociologie - Aménagement
Responsable du Master Loisirs et Tourisme Durable
Université de Pau et des Pays de l'Adour



SUPPORT



LES SPORTS DE NATURE, VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Dans une période de transition sociétale, sportive et touristique, dans laquelle les territoires ruraux sont particulièrement concernés, même s'ils conservent une grande diversité de trajectoires, un consensus émerge sur le rôle clé du sport dans le développement durable des territoires. Mais de quel sport parle-t-on ? Comment les sports de nature (SDN) peuvent contribuer au développement des ruralités ?

LE PARADOXE DES SPORTS DE NATURE

Alors que nous disposons d'un volume important d'études et de productions scientifiques, celles-ci sont insuffisamment exploitées sur le terrain au moment où les SDN posent aujourd'hui bon nombre de questions aux pouvoirs publics en matière d'accessibilité, de choix d'aménagements, de cohérence événementielle.

En réalité, même si les SDN participent à des degrés divers à la dynamique territoriale, du Massif central à La Réunion, de la Haute-Savoie aux Pyrénées Atlantiques, l'offre est insuffisamment attractive avec :

- *Des sites naturels et culturels en manque d'image, de structuration et d'exploitation ;*
- *Des équipements sportifs vieillissants et à aménager ;*
- *Un déficit d'animation et d'événements attractifs ;*
- *Une offre d'hébergements faible, en régression et dominée par le camping et les structures de groupe ;*
- *Des prestataires de loisirs sportifs de nature trop éclatés.*

De la même manière, la demande est en mutation avec :

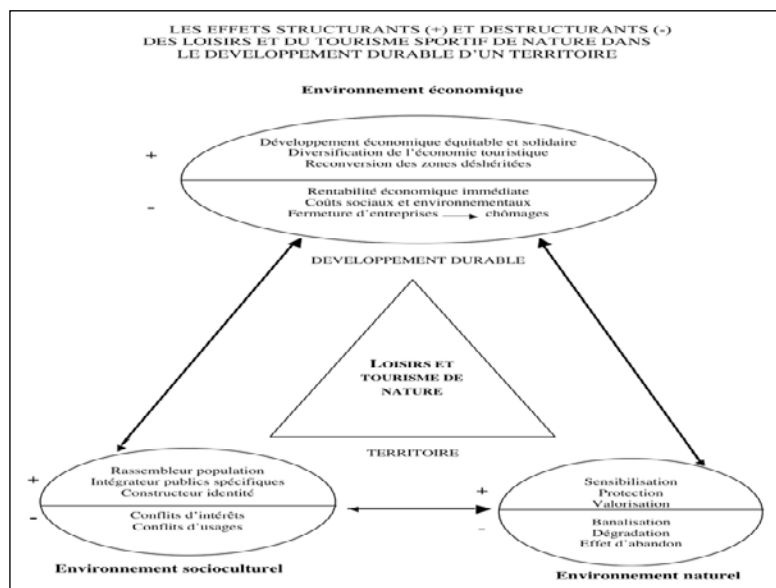
- *Une massification de la pratique des SDN (estimation en 2016 à 30 millions avec seulement un million de licenciés) ;*
- *Une extension des publics concernés (féminisation, mouvement intergénérationnel, diffusion sociale...) ;*
- *Des modes de consommation pluriels et fluctuants (une « culture récréative plurielle ») ;*
- *Une personnalisation des attentes (convénience, expérience, identitaire et responsable) ;*
- *Une demande paradoxale de nature (sauvage et domestiquée, hybridée).*

Dans ces conditions, la recherche des interactions entre SDN et territoires ruraux suppose de lever deux préalables. D'une part le marché doit être mieux analysé même s'il est difficile à cerner car multiforme, extrêmement diversifié et en évolution constante en lien avec une société et des territoires en mouvement (réformes territoriales, métropolisation,

nouvelles relations ville-campagne). Incontestablement, la demande est croissante et doit être analysée plus finement sur le plan ethnosociologique (nouvelle forme de « quête identitaire ») pour mieux comprendre les attentes, les comportements et besoins de demain (par exemple en termes de politique d'accessibilité). D'autre part, les synergies avec le développement et la valorisation des territoires ruraux sont à mieux éclairer, à mieux penser, à mieux construire collectivement.

LES ENJEUX DES SPORTS DE NATURE POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Les SDN ont un rapport particulier au territoire avec de multiples effets, qu'ils soient économiques, socio-culturels, environnementaux ou de valorisation, d'attractivité et d'appréciation des lieux. La pratique des loisirs sportifs de nature apparaît comme une occasion unique d'établir un rapport privilégié avec le territoire et le patrimoine. Les SDN valorisent le vécu immédiat, en ayant le sentiment de mieux explorer les différentes facettes du territoire, de partager de manière plus authentique la culture et de s'immerger au cœur de l'identité locale. Ils montrent que le territoire est consubstantiel au produit touristique : il ne doit pas être considéré comme un support plus ou moins neutre ou inerte, mais comme un lieu porteur de sens et influençant fortement les formes de tourisme développées. Sur le plan économique, les SDN ont des effets structurants (diversification de l'économie touristique et impacts sur l'économie globale, développement d'une économie sociale et solidaire, reconversion de zones déshéritées) mais possiblement aussi destructurants (recherche de rentabilité immédiate dans une logique productiviste, fermeture intempestive d'entreprises et chômage, coûts sociaux et environnementaux). La dimension socio-culturelle juxtapose également des opportunités (loisirs émancipateurs et épanouissants, assembleurs de population et intégrateurs de publics spécifiques, constructeurs d'identité et de territorialité) et des menaces (conflits d'intérêts entre acteurs structurant l'offre, conflits de perception avec la population locale, conflits d'usages entre pratiquants, conflits d'appropriation ou de revendication territoriales). Enfin, les effets environnementaux peuvent être positifs (sensibilisation des différents acteurs concernés, découverte active et sensible du patrimoine, appropriation et protection du milieu, écocitoyenneté, aménagements plus durables évitant les usages anarchiques, facilitant les accès et mettant en valeur le patrimoine) comme plus négatifs (banalisation des lieux avec une consommation d'espaces et de sensations, voire dégradation par la sur-fréquentation de certains sites, sans oublier les effets d'abandon des friches touristiques ou le manque d'entretien).



Source : O. Bessy

Mieux prendre en compte les enjeux des SDN dans l'espace rural suppose alors de :

- Mieux connaître le marché que représentent les SDN ;
- Mieux évaluer les impacts positifs laissés par les SDN sur les territoires mais aussi les effets négatifs et y remédier ;
- Mieux justifier, dimensionner et réguler les actions publiques en la matière ;
- Mieux résoudre l'équation attractivité/durabilité qui concerne aujourd'hui tous les territoires qui souhaitent exploiter les SDN ;
- Mieux gouverner les territoires (gouvernance partenariale entre acteurs).

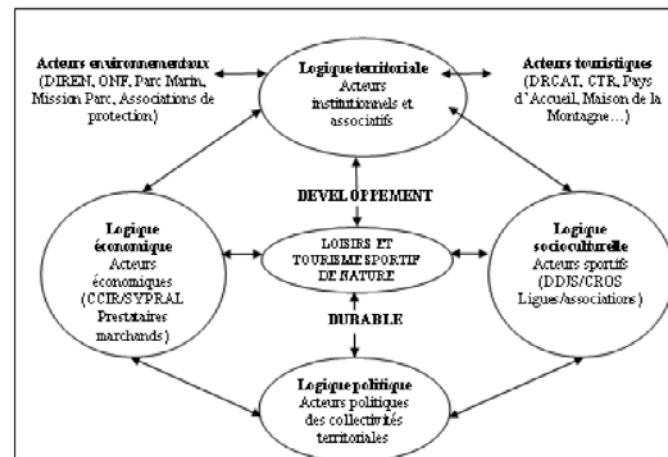
En définitive, l'empreinte des SDN sur les territoires ruraux est de plus en plus marquée et elle contribue à redessiner les lignes de force du tourisme et plus globalement du développement territorial. Mais les SDN échappent aux mécanismes d'industrialisation car ils sont fortement structurés par les conditions culturelles et environnementales et par les ressources spécifiques au territoire sur lequel ils sont implantés. Dans ces conditions, les territorialités sportives rurales sont diverses et il n'existe pas un modèle unique applicable universellement pour le développement durable d'un territoire.

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES ACTEURS

Chaque acteur se positionne de façon particulière en fonction des enjeux que représentent pour lui la valorisation et le développement durable du territoire par les SDN. Acteurs économiques, acteurs sportifs, acteurs environnementaux, acteurs touristiques, acteurs politiques travaillent trop souvent de manière tubulaire ou verticale, alors qu'il est nécessaire de développer des approches transversales et croisées (voir figure ci-dessous). Des acteurs développeurs, observateurs, isolés, résistants ou absents peuvent être identifiés dans des territoires différents mais aussi au sein d'un même territoire ce qui complexifie les approches pour développer un projet. Il est primordial de bien les identifier avec leurs liens synergiques.

La responsabilité des acteurs politiques est ici fortement engagée car ces derniers sont au cœur du nouveau système de gouvernance locale. Ils sont responsables des actions publiques menées en matière de développement durable, garants d'un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux, par exemple sur la base des Agendas 21. Ils possèdent, de surcroît, une réelle capacité d'intervention : création d'instances de régulation et de coordination, respects des principes de précaution et de responsabilisation et mise en œuvre de plans de formation.

SCHEMA DU POSITIONNEMENT DES ACTEURS LOCAUX



Source : O. Bessy

En conclusion et alors que la contribution des sports de nature au développement durable s'inscrit dans un processus social et politique en cours de réalisation, il nous semble que cette participation à la dynamisation des territoires ruraux suppose encore :

- De passer d'un « territoire de ressources » à un « territoire de projet » ;
- De mettre en place une véritable politique visant à structurer la filière des SDN et à optimiser leur contribution en matière de développement durable en encourageant l'innovation à tous les niveaux ;
- D'améliorer nos connaissances en créant des Observatoires Régionaux du Sport et en développant la recherche-action ;
- De favoriser la concertation et les synergies entre les différents acteurs en améliorant l'efficacité des instances de concertation et notamment au niveau des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ;
- De définir des Schémas d'Aménagement Régionaux des SDN structurés autour de pôles forts de développement économique et d'animation des territoires (stations sports-loisirs de nature multi-services) ;
- De développer des formations initiales et continues spécialisées, susceptibles de mieux professionnaliser les intervenants dans ce secteur.



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

Laurent RIEUTORT

Professeur des Universités, Géographe,
Directeur de l'IADT



SUPPORT



VERS UNE ÉTUDE-ACTION PROSPECTIVE ET COLLABORATIVE ?

A l'issue de ces Assises, particulièrement riches dans la diversité des points de vue et des pistes d'actions en faveur du développement du sport et des activités physiques dans les territoires ruraux, l'exercice de synthèse est évidemment délicat. Je me contenterai donc d'un bref rappel sur nos échanges, pour privilégier les perspectives qui s'offrent à nous dans le Massif central.

1. Des enjeux multiples au cœur des territoires ruraux

La complexité de la problématique et les enjeux qui lui sont liés, rendent évidemment nécessaire une approche systémique et territoriale.

Dans le domaine territorial, nous n'avons pas souhaité insister longuement sur les questions de définition et de périmètres des espaces ruraux. Le sujet est complexe et les approches scientifiques multiples. Rappelons seulement que selon les méthodes, l'INSEE peut considérer que les campagnes rassemblent encore 22 % des Français (zonage en aires urbaines à partir des migrations domicile-travail) ou 35 % (application d'une grille de densité)... mais en couvrant toujours, quelle que soit la technique de comptabilisation, plus de 80 % de l'espace national. Ce débat sur les statistiques a surtout le mérite de montrer aujourd'hui que :

- *l'opposition entre agglomérations urbaines et zones rurales est stérile car les dynamiques actuelles montrent surtout l'importance de la relation entre les espaces, les logiques de réseaux et d'interdépendances ;*
- *Les zones rurales constituent un « espace-atout » à condition d'accompagner leur développement et de gérer durablement leur ressources (gestion du foncier ou des mobilités ; ingénierie de projets et investissements ; choix de gouvernance) ;*
- *Les campagnes enregistrent des dynamiques socio-économiques contrastées avec une variété de trajectoires dans chaque bassin de vie, que ces derniers soient proches des villes et attractifs, productifs à dominante ouvrière et résidentielle ou davantage vieilliss et agricoles, résidentiels et touristiques enfin) .*

Dans ce contexte de la faible densité rurale, les activités sportives s'inscrivent à la fois :

- *Dans les enjeux de développement durable sur les plans environnementaux (à l'image des sports de pleine nature évoqué par O. Bessy), économiques (en confortant le développement du territoire par une activité ancrée durablement via des revenus, des emplois, du tourisme, des moyens de transport...) ou socio-culturels en facilitant le lien social, le bien-être-santé, la convivialité, l'offre pluri-éducative ;*
- *Dans la continuité des enjeux sur l'offre de pratiques (en permettant la diversité qui s'appuie sur des dynamiques associatives locales) et le déploiement d'équipements ;*
- *Dans les mutations récentes de la demande et de l'offre afin de proposer des services nouveaux sur les territoires, en matière de sport-santé, d'itinérance touristique et sportive, de demandes individuelles croissantes mais aussi collectives, en passant d'une logique d'équipements à une logique de service ;*

- Dans le défi de l'appropriation stratégique au moment où le système territorial change, ce qui suppose de déployer une stratégie d'accueil (avec l'ensemble des services publics ou « au public » dont le sport fait partie), de valorisation des ressources et de différenciation (labellisation) en se positionnant dans un système d'acteurs renouvelé (notamment les intercommunalités élargies) mais qui exige de maintenir une proximité pour les pratiquants, tout en répondant aux problématiques de mutualisation, d'accessibilité et de mobilité.

2. Un diagnostic en demi-teinte

Lors de ces deux journées, quelques constats ont été partagés :

- Rapporté à la population, le nombre d'équipements disponibles est plus élevé en milieu rural, en particulier grâce aux sports de nature ; les structures étant moins saturées ; pour autant et les enquêtes menées auprès des acteurs du mouvement sportif le confirment, la perception d'un sous-équipement est généralisée dans les campagnes où l'offre présente moins de diversité, avec des besoins exprimés en matière de bassins aquatiques, de salles de pratiques collectives comme de petits terrains en accès libre ;
- Des temps d'accès plus longs, une dispersion de l'offre, un déficit d'encadrement, une saisonnalité marquée, des horaires parfois inadaptés, une absence d'anticipation sur l'évolution des besoins ;
- À disciplines égales, les femmes et les jeunes (plus de 20 ans) pratiquent plus souvent en milieu rural ;
- Des sites de pratique des sports de nature d'été importants mais restant à valoriser pour un public plus large (habitants et touristes) comme par exemple les étendues lacustres ;
- Une géographie qui dépend de la population, des flux touristiques mais aussi de la volonté politique locale, des dynamiques associatives, des héritages culturels, des environnements et aménités plus ou moins attractifs.

On le voit, les enjeux associés à ce diagnostic sans concession, sont nombreux :

- Enjeu des mobilités et de l'accessibilité (y compris pour les personnes âgées ou en situation de handicap) ;
- Enjeu de professionnalisation, de vieillissement/découragement des bénévoles ;
- Enjeu des partenariats avec les collectivités (bloc communal, départements, Régions) ;
- Enjeu de renforcement des liens entre les territoires urbains et ruraux.

3. Les perspectives

Sur le terrain, elles émergent entre initiatives locales et innovations individuelles ou collectives avec des expériences intéressantes autour des villes petites et moyennes, des démarches remarquables de mutualisations / coopérations, des formes émergentes de gouvernances participatives, des sports de nature mieux valorisés, des progrès dans l'accessibilité (achats groupés/navettes bus, co-voiturage, auto-partage, prise en compte des besoins des clubs à partir d'outils numériques, formule itinérante comme Mobil'Sport) ou le sport santé et l'handisport.

Pour autant, les participants aux Assises ont aussi insisté sur des défis persistants :

- Comment rendre l'offre plus visible et adaptée aux publics accueillis (ex. jeunes couples et seniors) ?
- Comment améliorer le fonctionnement des équipements (horaires, garantie de l'accès aux lieux de pratique, travail avec les associations handisport, etc.) ?
- Comment travailler la mobilité (assurances, horaires, dynamique associative, applications numériques...)?
- Comment développer des synergies entre parties prenantes (Etat, collectivités, mouvement sportif, monde de la santé, éducation nationale, entreprises, etc.) avec une réelle intelligence organisationnelle ?
- Comment créer de nouvelles valeurs ajoutées, des boucles vertueuses dans les territoires ?

Afin de tenter d'apporter quelques réponses à ces défis et en ciblant notre problématique sur « Comment organiser l'accès de tous aux pratiques sportives pour mieux vivre les territoires ruraux du Massif central ? », nous proposons de conduire dans les deux prochaines années une recherche-action impliquant l'ensemble des partenaires (mouvement sportif, Etat et collectivités territoriales, universités) et permettant une montée en compétence et des transferts d'expériences. Cette démarche prospective tentera, à partir d'une approche pluridisciplinaire et expérimentale (à partir de territoires-test) de répondre aux questions suivantes :

- Comment s'organiser dans les territoires du Massif central ? Quelles interactions entre acteurs ?
- Quels besoins/quelle offre qualifiée ? Quelles pratiques sportives ?
- Quelle méthode de diagnostic et de construction d'un projet sportif de territoire ? Comment identifier/valoriser les ressources ?
- Quel territoire pertinent (bassins de vie /intercommunalités) ? Quels lieux/arènes de discussion ? Quels schémas d'aménagement ? Quels partenariats rural/urbain ?
- Quelle organisation des mobilités (de l'accès aux équipements à l'accès aux pratiques) ?
- Quels modes de gestion ? Quelle méthode de financement ? Quelles coopérations/mutualisations ? Quelle animation et besoins de professionnalisation/ingénierie ?

MOTS DE CONCLUSION 1/2



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

Paul-André TRAMIER
Administrateur du CNOSF depuis 2009
Président d'Honneur
de la Fédération Française de Badminton



Des différentes interventions dont la diversité des propos et la richesse des échanges méritent d'être mis en exergue, on retiendra que les participants à ces Assises sont unanimes pour qualifier le sport comme un bien public au même titre que d'autres domaines d'activité de la société, et qu'il importe, à ce titre, de le faire savoir avec plus d'acuité et surtout de le conforter.

Le sport, c'est aussi un Service public, faut-il le rappeler et comme l'a voulu le législateur une spécificité française, qui date certes mais qu'il importe, à défaut de pouvoir le remplacer, de le régénérer en rappelant qu'il repose fondamentalement sur un trépied avec l'Etat bien entendu comme stratège facilitateur mais aussi les collectivités territoriales qui permettent, au quotidien, très largement sa pratique sur le terrain en créant et en mettant à disposition les installations adéquates, sans parler de son concours quant au fonctionnement des associations de son ressort ; et enfin le mouvement sportif qui se veut l'outil opérationnel du sport.

C'est sur ce socle et dans ce contexte que la ruralité doit s'inscrire. Certes cette notion de ruralité n'a pas été la chose la mieux partagée par le mouvement sportif en général jusqu'à présent mais l'évolution sur cette problématique de la ruralité se fait forte. On en veut pour preuves les critères du « CNDS équipement » qui prennent désormais en considération cette partie de nos territoires ou la valorisation du fonctionnement des associations et structures qui agissent sur ces mêmes territoires. Par ailleurs, le CNOSF a largement contribué à ce que l'on définisse véritablement le bassin de vie rural comme entité spatiale spécifique.

Cette problématique du sport et de la ruralité, le CNOSF l'a fait sienne désormais.

Au-delà de ces aspects généraux, il nous semble que les problématiques qui traversent le mouvement sportif, en milieu rural et dans le Massif central, s'imposent clairement et qu'un fort consensus s'est ainsi dégagé que nous partageons pleinement.

Les fondamentaux étant posés, on mettra ainsi en avant trois idées fortes qui animeront incontestablement l'action de tous ceux qui contribuent à rendre le sport plus présent et incontournable dans le rural.

En premier lieu, la gouvernance partagée du sport doit être la règle et la coopération (préférée à la cogestion trop connotée) entre les différentes structures agissantes représentent, si ce n'est pas encore le cas, l'instrument ou le levier privilégié du développement du sport en milieu rural. Que l'on parle de démocratie représentative ou de toute autre forme de gouvernance, la participation de tous aux décisions et à l'action doit s'imposer de facto tout en ayant pour souci que chacun garde ses prérogatives. De plus, la reconnaissance de l'importance du sport dans ces bassins de vie ruraux et sa crédibilité affirmée par ses promoteurs auraient tout à gagner en privilégiant, notamment, le chef de filât.

Ensuite, et il s'agit de la deuxième idée, pour que cette coopération puisse être efficace et réponde aux besoins locaux, il importe également de déployer une nouvelle logistique territoriale, rurale en l'occurrence. Pour ce faire, il faut se doter d'une véritable ingénierie territoriale. Elle repose, cette ingénierie, sur une méthodologie qu'on qualifiera de robuste, s'articulant autour d'un diagnostic et d'une démarche projet formalisée dégageant les axes stratégiques et un plan d'action opérant.

Elle doit déboucher, in fine, sur un schéma de développement territorial peu contestable et qui doit recueillir l'assentiment de tous les acteurs qui agissent sur ces territoires du Massif central. On parle ici sciemment de développement territorial en rappelant que ce développement doit s'appuyer, à la fois, sur le volet aménagement, en particulier des équipements, mais aussi sur l'animation du territoire retenu, domaine des clubs sportifs.

Cette approche globale se renforcera par la mise en œuvre d'une véritable fonction de veille, au sens de recherche des actions originales expérimentées ailleurs et par l'appropriation des apports des sciences nouvelles.

Elle se tournera aussi, dans la continuité, vers l'innovation et on pense là, entre autres, à la définition d'équipements spécifiques et adaptés au Massif-Central. Un concours sur ces problématiques impliquant, à titre d'exemple, les écoles d'architecture pourrait être envisagé.

L'ouverture vers l'économie sociale et solidaire nous semble, par ailleurs, un atout fort pour le mouvement sportif dans le milieu rural. En répondant à la forte demande d'animation de ces territoires qui se désertifient pour certains d'entre eux, le mouvement sportif peut répondre aux attentes qui se font de plus en plus criantes. On pense là, plus précisément, à sa participation aux différents réseaux de santé (diabète, maladies métaboliques, ...) et au secteur médico-social en forte demande, réseaux qui doivent irriguer nos régions et pour lesquels les acteurs du mouvement sportif apporteront incontestablement une plus-value. La réponse à l'appel à projet et le recours à la commande publique lui permettront de crédibiliser sa représentativité et de changer de statut en passant du simple bénéficiaire de subvention à un statut d'entrepreneur social et environnemental qui devra être évalué pour son apport à la vie sociale comme d'autres structures qui savent le faire au mieux.

Enfin, pour gagner en crédibilité, la fonction évaluation devra optimiser cette ingénierie et dynamiser ce développement territorial par la remise en question régulière des actions menées.

Enfin et troisième orientation, il va de soi, également, que le sport en milieu rural doit s'intégrer dans une nouvelle approche du territoire et prendre toute sa place dans la réflexion et l'action sur ces thèmes que le Massif central, certainement plus que d'autres territoires, est en mesure d'exploiter. On pointera, ici et succinctement, quatre thèmes non exhaustifs et mis en mouvement déjà : les sports de pleine nature, la santé, le tourisme et les personnes en situation d'handicap.

Au terme de mon propos et du tableau brossé trop sommairement, deux constats affleurent naturellement.

MOTS DE CONCLUSION



QR code pointant vers l'ensemble des vidéos des assises

Bertrand Cazal
Chargé de mission - CGET
Accueil de populations, Tourisme



Pour conclure ces Assises et en capitalisant la richesse de nos échanges, il me semble que nous serons tous d'accord pour considérer qu'il est essentiel de remettre le sport au cœur des territoires ; c'est une attente des résidents, un levier de développement économique et touristique et un défi multifactoriel (éducation, culture, lien social, santé, relations intergénérationnelles).

Le territoire rural est un véritable socle pour nos actions car il est à la fois support de l'offre, support de sens via l'identité et les spécificités territoriales, support de la stratégie de développement économique et touristique et support d'une gouvernance renouvelée.

Les questions et problématiques à travailler sont encore nombreuses. Une dynamique partagée est à construire, à renforcer entre collectivités territoriales, Etat, mouvement sportif mais aussi partenaires et acteurs locaux, habitants. Cela suppose un changement de posture pour le mouvement sportif qui doit raisonner « du licencié au pratiquant ». Des gouvernances partenariales doivent aussi être imaginées et mises en pratique, tandis que des thématiques spécifiques sont à traiter : mobilité, accès aux équipements et pratiques, prévention santé, adaptation des équipements...

Ainsi s'affine notre proposition : conduire une réflexion prospective au travers de territoires ruraux et périurbains d'expérimentation sur « Comment organiser l'accès de tous aux pratiques sportives pour mieux vivre les territoires ruraux du Massif central ? », dans le cadre de l'axe 4 de la convention interrégionale Massif central 2015-2020.

QUELQUES MOTS...



Bertrand Cazal
Chargé de mission - CGET
Accueil de populations, Tourisme



Yves Leycuras
Président de Sports MAC

S'il en était besoin, ces Assises ont confirmé que les ruralités disposent d'atouts, d'aménités et de ressources spécifiques à valoriser par les diverses pratiques sportives dans un monde qui s'urbanise et se « métropolise ». Mais l'espace rural a aussi besoin d'un engagement, d'une réactivité de l'ensemble des animateurs du mouvement sportif pour répondre aux besoins diversifiés de la population résidente ou présente de façon intermittente, et aux impératifs d'un développement territorial durable.

Le caractère protéiforme du sport, qui dépasse sa dimension compétitive, nous invite à ne plus le considérer comme un secteur distinct et autonome, mais au contraire, à explorer d'autres voies permettant au sport de contribuer aux enjeux territoriaux : emploi, mobilité, cohésion sociale, éducation, santé et qualité de vie, attractivité. De la même façon, il importe de ne plus regarder l'espace rural comme une catégorie spatiale étanche, mais plutôt d'envisager les relations avec les pôles urbains structurants, avec un besoin d'accessibilité et d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie pour faire émerger des projets et une gouvernance renouvelée dans laquelle le mouvement sportif doit avoir sa place. Pour « profiter » de la dynamique d'une métropole, le territoire rural doit être organisé, doit partager les expériences et expertises citoyennes, afin d'être en capacité de s'intégrer dans une dynamique plus large.

C'est dans ce sens que le sport doit s'adapter aux changements globaux, apporter des réponses aux défis spécifiques auxquels les espaces de faible densité sont confrontés. Les modèles sportifs et de développement territorial réussis sont ceux qui ont anticipé les changements et ont essayé d'apporter des solutions concrètes et durables. C'est dans cette direction que les acteurs du sport et des territoires du Massif central souhaitent travailler dans les deux prochaines années en conduisant une recherche-action ambitieuse impliquant l'ensemble des partenaires, pluridisciplinaire et expérimentale à partir de plusieurs territoires-test.

EN COMPLEMENT...

ATELIER 1 : SPORT ET COLLECTIVITÉS



ATELIER 2 : SPORT ET ACCÈS AUX PRATIQUES POUR TOUS



4^e Assises Sport et Territoires ruraux
13 & 14 OCTOBRE 2017



Brigitte LINDER
*Présidente de la Fédération Française
du Sports en milieu rural*



Xavier COTTEL
*Agent de développement
Comité Départemental Handisport
de l'Aveyron*

ATELIER 3 : SPORT, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE POUR TOUS



Daniel MURAIL
*Vice président CROS des Pays de la Loire
(Sport, santé et bien être)
Président CE Association Sportives 53*



Jean-Claude DILDARIAN
*Représentant de la FF Basket-Ball
Vice-Président du Comité du Puy-de-Dôme
de basket en charge
du Pôle dynamique Territoriale*

LIENS UTILES

- Sports M.A.C.
- CROS Auvergne
- CGET Massif Central
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Ville de Clermont-Ferrand
- ANDES (Association Nationale des Elus en charge du sport)
- CNOSF
- SMTC
- Service médecine du sport au CHU de Clermont-Ferrand
- CDOS 43
- Université de Pau
- CDOS 81
- FF sport en milieu rural
- CD Handisport Aveyron
- CHU Clermont-Ferrand
- FF Basket-ball
- CROS Pays de la Loire



Photo de groupe : 4èmes Assises Sport et Territoires Ruraux

MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS ET INTERVENANTS

